



Inscrite aux assédics ai-je droit à un ptz+?

Par **julsevilla**, le **23/11/2010** à **15:10**

Bonjour, voici mon cas particulier auquel je n'arrive pas à trouver de réponse concrètes concernant le nouveau PTZ qui entre en vigueur le 1er Janvier 2011.

En concubinage avec un enfant nous désirons acheter un bien. Mon ami est déjà propriétaire mais pas moi et étant inscrite aux assédics mes ressources ne peuvent pas être prises en compte dans un crédit.

1ère question: Avec le PTZ+ qui entre en vigueur au 1er janvier 2011 ai-je droit à un PTZ+ et à quelle hauteur en étant toujours inscrite aux assédics?

De plus, si la réponse est oui à la 1ère question comment est-il possible de concilier mon PTZ+ avec le prêt de mon conjoint? En effet il est écrit dans les textes que le PTZ est accordé uniquement si un autre financement est ajouté à cette demande mais n'ayant pas de ressources je ne pourrais pas entrer en compte dans le prêt de mon ami.

Si j'apporte seulement un petit apport pourra-t-on en bénéficier?

Je ne sais pas si ma question est très claire mais si quelqu'un dans notre cas s'est déjà posé la question merci de m'éclairer dans mes recherches.